



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8195^e séance

Mercredi 28 février 2018, à 10 h 35
New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Eckels-Currie
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation du Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/138)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/138)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/138, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016) et 2393 (2017) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

M. Lowcock (*parle en anglais*) : Beaucoup de questions nous ont été posées concernant la résolution 2401 (2018) adoptée par le Conseil de sécurité le samedi 22 février, qui exige une cessation sans délai des hostilités, pendant au moins 30 jours consécutifs sur l'ensemble du territoire syrien. Aujourd'hui, je voudrais tout d'abord répondre aux questions qui nous ont été posées. Est-ce que l'ONU est prête à fournir une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin? Oui. Nous avons des convois qui sont prêts à se rendre dans 10 zones assiégées et difficiles d'accès, notamment un convoi de 45 camions transportant de l'aide humanitaire destinée à 90 000 personnes à Douma et dans la Ghouta orientale. Êtes-vous prêts à appuyer les évacuations sanitaires de la Ghouta orientale? Oui, nous travaillons en collaboration très étroite avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres partenaires du domaine de la santé à ce sujet. La résolution 2401 (2018) est-elle appliquée? Y a-t-il un cessez-le-feu en Syrie? Non, et non. Un quelconque convoi interinstitutions a-t-il franchi les lignes de front pour atteindre les zones difficiles d'accès ou assiégées?

Non. Avez-vous reçu l'autorisation d'accéder à l'une de ces zones? Non. Avez-vous reçu les lettres d'agrément requises pour les convois? Non. Y a-t-il eu des évacuations sanitaires? Non. Les civils ont-ils quitté la Ghouta orientale? Non. Y a-t-il une amélioration réelle de la situation humanitaire dans la Ghouta orientale depuis l'adoption de cette résolution exigeant, comme elle l'a fait, un accès sans entrave? Non. Pouvez-vous fournir une assistance dans la Ghouta orientale durant une pause humanitaire entre 9 heures et 14 heures (heure locale)? Pour citer le Directeur du CICR pour le Moyen-Orient, qui s'est exprimé à ce sujet hier : « il est impossible d'envoyer un convoi humanitaire en cinq heures ». Les organismes ont désormais des années d'expérience dans ce domaine, et cela peut prendre un jour pour simplement franchir les points de contrôle, même lorsque les parties se sont mises d'accord. Les articles doivent ensuite être déchargées.

S'il n'y a pas eu accès de l'aide humanitaire depuis l'adoption de la résolution 2401 (2018) samedi, que s'est-il passé ces derniers jours? Toujours plus de bombardements, de combats, de morts, de destruction, de mutilations de femmes et d'enfants, de faim et de misère – autrement dit, rien n'a changé.

Le 26 février, il y a deux jours, des frappes aériennes, des barils d'explosifs et des tirs d'artillerie ont été signalés dans la Ghouta orientale, notamment à Harasta, Chafouniyé, Outaya, Haouch el-Daouahira, Haouch el-Achari, Jobar, Beït Sioua, Hazerma, Hannouré, Nachabiyé, Saqba et Douma. Selon les informations reçues, au moins 30 civils, dont des femmes et des enfants, ont été tués. À Chafouniyé, 14 personnes, dont trois femmes et quatre enfants, auraient été tuées et de nombreuses autres auraient été blessées par des frappes aériennes. Dix-huit civils, y compris des chauffeurs ambulanciers, des femmes et des enfants, ont, semble-t-il, été admis dans des établissements de santé à Chafouniyé pour des difficultés respiratoires semblables à celles causées par l'emploi de chlore. Un enfant en serait mort. Le même jour, deux employés d'organisations non gouvernementales locales (ONG) auraient été tués par des bombardements dans l'enclave assiégée. Il a également été signalé que deux installations médicales à Saqba auraient été rendues inopérantes par des frappes aériennes. Ces derniers jours, des obus auraient également continué d'être tirés sur la ville de Damas depuis la Ghouta orientale.

Depuis le 18 février, plus de 580 personnes auraient été tuées en raison des frappes aériennes et

terrestres dans la Ghouta orientale, qui ont fait par ailleurs largement plus d'un millier de blessés. Dans le même temps, les centaines de roquettes tirées depuis la Ghouta orientale sur Damas auraient tué 15 personnes et blessé plus de 200 autres.

Je voudrais maintenant informer le Conseil de sécurité de la situation dans d'autres régions du pays.

À Edleb, les combats continuent de tuer et de blesser des civils, de détruire les infrastructures civiles et d'entraîner d'importants mouvements de population. Depuis décembre, on estime qu'environ 385 000 personnes ont été déplacées, et de nombreux civils sont partis vers le nord. La moitié de la population d'Edleb était déjà déplacée. Les habitants sont contraints de partir une fois de plus, et chaque déplacement accroît leur vulnérabilité. Les civils se concentrent dans une zone toujours plus réduite. Nombre d'entre eux sont contraints de vivre dans des camps de fortune ou en plein air. Les camps officiels sont débordés, fonctionnant à 400 % de leur capacité. La réponse a atteint ses limites.

Nous recevons des informations faisant état de morts et de blessés civils et de restrictions aux déplacements de nombreux civils en conséquence des opérations militaires à Afrin. Ceux qui prennent le risque de se déplacer continuent d'être arrêtés aux points de sortie par les autorités locales à Afrin, ce qui les empêche d'accéder à des zones plus sûres. Nous pensons que, jusqu'ici, environ 5 000 personnes ont atteint les villages avoisinants et la ville d'Alep. Des dizaines de milliers de personnes seraient déplacées dans Afrin. Les autorités turques nous ont assurés de leur volonté de faciliter l'accès humanitaire. Nous voudrions que les convois d'aide opèrent depuis Damas. Toutefois, à ce jour, cette demande n'a pas été acceptée par la partie syrienne.

À Raqqa, les conditions de sécurité ne permettent toujours pas le retour des personnes déplacées. Depuis octobre dernier, parmi les personnes qui tentent de rentrer chez elles, 637 ont été blessées et plus de 125 ont été tuées par des munitions non explosées. Les services médicaux et d'autres services essentiels sont inexistantes, et il est quasiment impossible pour les agents humanitaires d'accéder à la ville parce que les conditions y sont trop dangereuses. Comme je l'ai déjà dit, il faut d'urgence accélérer les activités de déminage.

L'accès humanitaire de l'ONU et de ses partenaires d'exécution à Hassaké a été limité pendant la majeure partie du mois de janvier en raison de la

multiplication des restrictions imposées par les autorités locales. Les convois de l'ONU se sont vu empêcher de se rendre dans le nord-est depuis le reste du pays. La livraison de l'aide qui se trouvait déjà dans des entrepôts locaux a également été bloquée. Un accord pour la reprise des livraisons humanitaires a été conclu le 30 janvier, mais il prendra fin en mars. Les ONG partenaires continuent de fournir des biens et des services dans le nord-est. Toutefois, il est essentiel que l'ONU bénéficie d'un accès durable. Toute interruption prolongée de l'aide et des services humanitaires dans les sites de déplacés peut pousser les personnes déplacées à retourner dans des zones où elles ne sont pas en sécurité.

Au début du mois, l'ONU a reçu l'autorisation d'effectuer la première visite d'évaluation à Deir el-Zor, une ville qui a été sous le contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pendant trois ans et demi. Plus de 100 000 personnes y vivent, bien qu'on estime qu'elle a été détruite à 80 %. Les infrastructures sont presque entièrement détruites, en particulier dans le centre et dans l'ouest, qui étaient contrôlés par l'EIIL. En coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, l'ONU a envoyé 78 camions transportant des vivres, des articles médicaux, du matériel de protection, de logement, d'éducation et d'assainissement ainsi que de l'eau, depuis septembre dernier, date à laquelle l'EIIL a été chassé.

Enfin, nous demeurons inquiets pour les dizaines de milliers de personnes bloquées à Roukban, dans le sud-est de la Syrie. Nous continuons de tenter d'obtenir les autorisations nécessaires pour que les convois leur livrent des secours essentiels.

Comme je l'ai dit la semaine dernière (voir S/PV.8186), par rapport à 2016, il y a eu une nette réduction, de près de 40 %, de l'accès à travers les lignes de front aux zones assiégées et difficiles d'accès en 2017. En moyenne, en 2017, sur l'ensemble de la période de 12 mois, nous avons atteint 165 000 personnes par mois avec les convois qui ont franchi les lignes de front. Cela était totalement insuffisant. Pour l'instant, cette année, nous n'avons pu atteindre que 7 200 personnes au total grâce à l'envoi d'un seul convoi modeste, au début du mois. En d'autres termes, nous parvenions à atteindre plus de 50 fois plus de personnes dans les zones assiégées et difficiles d'accès l'année dernière que jusqu'à présent cette année. La principale raison de la réduction du nombre de convois est le refus persistant du Gouvernement syrien de fournir les autorisations et les lettres d'agrément nécessaires pour permettre la livraison.

Comme le rapport du Secrétaire général (S/2018/138) l'explique en détail, tandis que nous continuons de venir en aide à des millions de personnes en situation d'urgence dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien grâce aux opérations transfrontières prévues par la résolution 2393 (2017), l'aide à travers les lignes de conflit aux millions de personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès et assiégées s'est complètement effondrée au cours des derniers mois. À moins que la situation ne change, nous verrons bientôt davantage de personnes mourir de faim et de maladies que de personnes tuées par des bombardements.

L'ONU continue de s'employer à atteindre ceux qui en ont le plus besoin partout dans le pays, notamment les 5,6 millions de personnes considérées comme étant cruellement dans le besoin. L'approche fondée sur les besoins signifie que l'ONU continuera de chercher à acheminer une aide et à fournir des services à des millions de personnes dans le respect de certains principes, quel que soit le lieu où elles se trouvent. Plus de la moitié des personnes qui sont dans le besoin se trouvent dans des zones contrôlées par le Gouvernement. Toutefois, des millions d'autres ne le sont pas.

Ce dont la population syrienne a besoin a été très clairement énoncé : une protection, un accès aux produits et services de base, la levée des sièges et le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité a unanimement appuyé l'ensemble de ces besoins en adoptant la résolution 2401 (2018).

J'ai commencé mon intervention aujourd'hui en répondant aux questions qui nous ont été posées concernant la résolution 2401 (2018). Je voudrais la conclure en posant une question au Conseil de sécurité : quand la résolution sera-t-elle mise en œuvre?

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité à la suite de l'exposé très complet présenté par le Secrétaire général adjoint, Mark Lowcock.

Dans deux semaines, ce sera le début de la huitième année du conflit syrien. Il n'y a pas de mots pouvant exprimer notre frustration face à l'incapacité collective de la communauté internationale à mettre fin à

cette guerre, mais cette frustration n'est rien par rapport aux souffrances et aux destructions continues infligées au peuple syrien. Nous nous retrouvons encore une fois aujourd'hui parce que le bref répit que le Conseil de sécurité avait exigé à l'unanimité il y a quelques jours seulement dans la résolution 2401 (2018) ne s'est pas matérialisé, comme M. Lowcock vient de le décrire. Les frappes aériennes, les bombardements et les offensives terrestres se poursuivent. Certaines informations font même état d'une autre attaque au gaz de chlore. Ce dont nous avons besoin, c'est de l'application de la résolution 2401 (2018), et cela ne se produit pas.

Près de sept années depuis les manifestations pacifiques à Deraa et la réaction qui a mis en branle ce qui deviendrait à terme une guerre généralisée, nous recherchons encore une solution politique, seul moyen de mettre fin à l'effusion de sang. Le Secrétaire général a appelé la Ghouta orientale un enfer sur terre. L'Organisation des Nations Unies continuera de travailler avec les Syriens et la communauté internationale pour aider à instaurer une solution politique durable. Nous continuerons également d'exiger que toutes les parties impliquées dans le conflit respectent le droit international humanitaire - les règles de la guerre - et protègent les civils. Nous continuerons d'exiger la libération des personnes détenues arbitrairement et la cessation des disparitions forcées. Nous continuerons de réclamer avec force la justice et l'application du principe de responsabilité. Les responsables de la litanie d'horreurs qui ponctuent la vie quotidienne en Syrie, notamment les attaques chimiques et terroristes, la torture et la violence sexuelle, les sièges, et les attaques contre les hôpitaux, les écoles et d'autres infrastructures civiles, doivent répondre de leurs actes. Ces atrocités se poursuivent en grande partie parce que leurs auteurs ont joui jusqu'à présent de l'impunité.

Comme le Secrétaire général l'a dit plus tôt cette semaine, « les résolutions du Conseil de sécurité n'ont de sens que si elles sont effectivement appliquées ». L'ONU prend acte de l'annonce par la Russie d'une pause quotidienne de cinq heures pour la Ghouta orientale. En plus de l'exposé de M. Lowcock et de ce qu'a déclaré le Comité international de la Croix-Rouge, nous rappelons respectueusement à toutes les parties que la résolution 2401 (2018) exige l'acheminement durable de l'aide humanitaire pendant au moins 30 jours consécutifs. Le Secrétariat et les organismes compétents sont unis et agissent dans un même but, à savoir une cessation immédiate et continue des hostilités pouvant être maintenue au-delà de 30 jours pour que l'aide puisse être fournie sans entrave. Nous devons aussi assurer

d'urgence l'accès de l'aide et des services humanitaires, et l'évacuation de la Ghouta orientale et d'autres localités des malades et des personnes grièvement blessées. Nous sommes prêts à agir.

Le Secrétaire général a rappelé à maintes reprises aux parties leur obligation absolue, en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, de protéger les civils et les infrastructures civiles. Plus tôt ce mois-ci, le Coordonnateur des secours d'urgence, M. Lowcock, a dit sans ambages au Conseil (voir S/PV.8186) qu'il s'agit d'une obligation, et non pas d'une faveur. Il vient de nous présenter une mise à jour sur la situation humanitaire, sur la disponibilité opérationnelle de l'Organisation des Nations Unies pour la fourniture d'aide et de services, et sur les efforts infatigables faits par les travailleurs humanitaires afin d'atteindre toutes les personnes qui en ont besoin, où qu'elles soient, mais pour l'instant, nous devons aborder les besoins particuliers de celles qui se trouvent dans la Ghouta orientale assiégée.

Dans la résolution 2401 (2018), le Conseil de sécurité affirme que la cessation des hostilités ne s'appliquera pas aux opérations militaires dirigées contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), Al-Qaida et le Front el-Nosra et

« tous les autres individus, groupes, entreprises et entités associés à Al-Qaida ou à l'EIIL, ainsi que les autres groupes terroristes qu'il a désignés comme tels ». (*résolution 2401 (2018), par. 2*)

Selon nous, cela maintient à juste titre les paramètres énoncés dans la résolution 2254 (2015), mais il doit y avoir une évaluation franche de ce que cela signifie par rapport à la tragédie humanitaire dont nous sommes témoins dans la Ghouta orientale.

Premièrement, nous condamnons toutes les violations du droit international commises par toutes les parties, y compris les bombardements depuis la Ghouta orientale qui ont blessé ou tué des civils à Damas. L'ampleur des attaques militaires aveugles du Gouvernement contre la Ghouta orientale – une zone ayant une population civile de 400 000 personnes – ne peut pas être justifiée par le ciblage des combattants du Front el-Nosra. Les efforts menés pour lutter contre le terrorisme ne supplantent pas les obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Deuxièmement, l'Organisation des Nations Unies n'a vu de la part du Gouvernement syrien aucune

confirmation de son engagement à appliquer la résolution 2401 (2018), bien que, lors de l'adoption de la résolution, le Représentant permanent de la Syrie auprès de l'ONU ait dit que

« En tant qu'État, nous avons une responsabilité envers nos citoyens et nous avons le droit souverain de lutter contre le terrorisme » (*voir S/PV.8188, p. 13*).

Troisièmement, le Chef de la Commission syrienne de négociation a transmis hier une lettre au Secrétaire général, au nom des trois principaux groupes d'opposition armés non étatiques – Jaysh al-Islam, Feïlaq Al-Rahman et Ahrar el-Cham – et de groupes civils dans la Ghouta orientale, concernant leur plein attachement à la mise en œuvre de la résolution 2401 (2018). De façon précise, ils se sont engagés à assurer l'environnement nécessaire pour l'accès humanitaire de l'Organisation des Nations Unies et aussi à « expulser tous les éléments de Hayat Tahrir el-Cham, du Front el-Nosra et d'Al-Qaida, et tous ceux qui appartiennent à ces groupes, de la Ghouta orientale ».

Quatrièmement, l'ONU ne dispose pas d'informations indépendantes vérifiées selon lesquelles ces trois groupes d'opposition armés non étatiques dans la Ghouta orientale ont créé un centre de coordination, comme cela a été allégué au sujet du Front el-Nosra, et l'Organisation n'a pas vu non plus d'annonce publique par ces groupes concernant un tel centre. Jaysh al-Islam a réfuté cette affirmation. Ce que l'Organisation des Nations Unies peut vérifier, c'est que, ces dernières 24 heures, les groupes d'opposition armés non étatiques dans la Ghouta orientale ont exprimé par écrit leur volonté d'évacuer les combattants du Front el-Nosra. Les négociations antérieures sur cette question, à Genève et à Damas, entre ces groupes et des membres clefs du Groupe de travail sur l'accès humanitaire du Groupe international de soutien pour la Syrie n'ont pas été couronnées de succès.

Améliorer la situation tragique dans la Ghouta orientale mobilise l'attention totale du Conseil de sécurité. Cependant, nous ne saurions oublier que la résolution 2401 (2018) exige la cessation des hostilités dans l'ensemble de la Syrie. La violence persiste à Afrin, à Edleb et dans l'est du pays. Les membres du Conseil ont été informés des difficultés humanitaires et des souffrances des habitants de ces zones-là aussi. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que les événements qui se produisent dans ces zones rendront sans aucun doute la situation en Syrie encore plus complexe. Il n'y aura pas de solution durable si les résolutions du Conseil

ne sont pas appliquées. Pour cela, il faudra que les parties s'éloignent du précipice et s'acquittent de leur obligation de mettre fin aux combats en Syrie. Tous nos efforts seront vains si elles ne s'investissent pas sérieusement dans une solution politique.

Comme les membres du Conseil le savent, la résolution 2401 (2018) demande à tous les États Membres d'user de leur influence auprès des parties pour assurer le respect de la cessation des hostilités. L'Organisation demande un attachement renouvelé de tous les États Membres concernés à travailler avec sérieux en faveur de la mise en œuvre de la cessation des hostilités. L'ONU lance aussi une mise en garde contre les tentatives d'implication de l'Organisation dans des activités de contrôle. Cela a été tenté par le passé mais sans succès, malgré les efforts déployés, car c'était en l'absence de la volonté politique des États Membres de soutenir les efforts de l'ONU. Les États Membres, en particulier ceux qui travaillent dans le contexte des dispositifs d'Astana et d'Amman, doivent utiliser leurs ressources et leur influence évidente auprès des parties afin d'assurer l'instauration d'une cessation durable des hostilités dans l'ensemble de la Syrie.

Le conflit en Syrie continue de menacer la stabilité régionale et internationale parce que les parties belligérantes sont convaincues qu'il existe une solution militaire. Il n'y en a pas. L'Organisation des Nations Unies reste persuadée qu'une solution politique est la seule façon d'avancer. L'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, insiste sur la facilitation de l'établissement d'une commission constitutionnelle à Genève, dans le cadre du processus politique intersyrien global, en vue de la pleine application de la résolution 2254 (2015), pour laquelle l'ONU nécessite l'engagement positif et constructif des deux délégations aux négociations. L'Envoyé spécial, M. de Mistura, aura besoin du plein appui du Conseil et de l'ensemble de la communauté internationale pour que les efforts de l'Organisation aient une chance de relancer un processus politique sérieux et véritable. Je compte qu'il bénéficiera de cet appui.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : J'interviens aujourd'hui au nom de la Suède et du Koweït,

les corédacteurs des textes pour le volet humanitaire des travaux du Conseil de sécurité sur la situation en Syrie.

Je voudrais encore une fois remercier M. Mark Lowcock de sa mise à jour qui n'incite guère à l'optimisme. Nous partageons son sentiment d'urgence, à la suite de l'adoption de la résolution 2401 (2018) le week-end dernier, car il faut pleinement tirer parti de la pause de 30 jours afin que l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires puissent dépêcher des convois d'aide pour sauver des vies et commencer les évacuations médicales. Depuis l'adoption de la résolution, on nous a demandé, en tant que corédacteurs, quand la résolution entrerait en vigueur et à qui elle s'appliquerait. Nous avons été très clairs : la résolution est entrée en vigueur dès son adoption et elle s'applique à toutes les parties dans l'ensemble du pays. Le temps presse. Il n'y a pas de temps à perdre.

Qu'il me soit permis aussi de remercier sincèrement M. Jeffrey Feltman de son exposé d'aujourd'hui. Nous partageons sa vive préoccupation au sujet des informations concernant le non-respect flagrant du cessez-le-feu dans la Ghouta orientale.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous les membres du Conseil pour leur coopération constructive qui a permis l'adoption de la résolution 2401 (2018). Avec cette résolution, le Conseil a pris une mesure concrète et déterminée pour répondre aux appels émanant de l'ONU, de la communauté humanitaire et, par-dessus tout, de la population civile en Syrie. Ce n'est toutefois pas l'adoption d'une résolution qui lui donne sa valeur, mais son application. Nous devons maintenant faire fond sur l'esprit de coopération qui a permis l'adoption de cette résolution et œuvrer de concert pour faire en sorte qu'elle soit appliquée. Le respect des résolutions du Conseil n'est pas facultatif ; c'est une obligation qui incombe à tous les États Membres.

Les acteurs humanitaires sont prêts à assumer leurs responsabilités. Maintenant qu'il a adopté cette résolution, le Conseil doit assumer les siennes. Les membres du Conseil et les États Membres présents dans cette salle doivent, durant les prochaines semaines, profiter de l'occasion qu'offre cette résolution pour se consacrer à son application. Nous souhaitons faire quatre recommandations concrètes sur la voie à suivre.

Premièrement, les accords de désescalade en vigueur doivent être respectés, et c'est particulièrement urgent dans la Ghouta orientale. Nous appelons les trois pays garants du processus d'Astana à ne s'épargner

aucun effort dans ce sens. La résolution 2401 (2018) exige clairement que toutes les parties cessent les hostilités; les frappes aériennes, l'offensive terrestre et les bombardements d'artillerie doivent cesser.

Nous prenons note des premières indications positives émanant des groupes d'opposition armés dans la Ghouta orientale, qui semblent prêts à respecter la résolution et déterminés à expulser le Front el-Nosra de la région. Nous devons nous appuyer là-dessus, et nous appelons tous ceux qui sont à même d'influer sur les groupes d'opposition armés à faire en sorte qu'ils s'engagent à cesser les hostilités. Dans la résolution 2401 (2018), le Conseil a clairement exigé que le Gouvernement syrien mette fin sans délai à toutes ses activités militaires.

Deuxièmement, comme nous l'a dit M. Lowcock, l'ONU et ses partenaires d'exécution sur le terrain sont prêts à commencer les convois et évacuations sanitaires d'une importance vitale. Nous demandons instamment aux autorités syriennes de délivrer immédiatement les lettres de facilitation qui permettront au convoi à destination de Douma de démarrer cette semaine, car il s'agit d'une première étape nécessaire. Il n'est plus possible de faire comme si de rien n'était; le Conseil exige des convois hebdomadaires vers toutes les zones et populations qui en ont besoin.

Troisièmement, les structures en place pour renforcer le respect et le suivi de la cessation des hostilités doivent être activées d'urgence. Nous espérons que les coprésidents du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie organiseront plus fréquemment des réunions, qui doivent se tenir au moins une fois par semaine. Il faut également tirer parti du centre d'opérations d'Amman. Nous estimons judicieux d'avoir un lien plus clair entre les mécanismes de suivi et le Conseil de sécurité.

Quatrièmement, le Conseil doit rester activement saisi de la question. La Suède et le Koweït entendent demander que la prochaine présidence du Conseil organise une séance d'information publique sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution et le respect de ses dispositions, lequel est attendu dans les 15 jours suivant son adoption. Nous devons également être prêts à nous réunir et à prendre les mesures qui s'imposent aussi souvent que nécessaire pour veiller à la pleine mise en œuvre de cette résolution.

Enfin, nous nous félicitons de tous les efforts visant à désamorcer la violence et à permettre et faciliter l'accès humanitaire en Syrie, mais soyons clairs :

la résolution 2401 (2018) exige d'observer un cessez-le-feu de 30 jours sur l'ensemble du territoire syrien, d'accorder immédiatement chaque semaine un accès aux convois humanitaires et d'autoriser les évacuations sanitaires. Un cessez-le-feu de cinq heures ne satisfait pas aux exigences de la résolution. Cette résolution ne porte pas principalement sur l'évacuation des civils, mais exige de permettre l'accès humanitaire aux civils et les évacuations sanitaires. La cessation des hostilités doit être appliquée scrupuleusement et sans délai. Il est impératif que toutes les parties respectent en permanence les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

La mesure adoptée unanimement samedi (voir S/PV.8188) a renforcé la légitimité et la crédibilité du Conseil. Les exposés entendus aujourd'hui montrent que nous n'avons pas le temps de nous reposer sur ces lauriers. Nous devons maintenant agir sans délai pour garantir que la mesure que nous avons adoptée ici samedi permettra aux millions de personnes touchées par ce conflit de bénéficier des secours et de l'assistance qu'elles attendent. Il incombe désormais à toutes les parties et à tous ceux qui sont à même de les influencer de tout faire et d'user de toutes les voies disponibles pour promouvoir l'application intégrale de la résolution 2401 (2018).

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier Mark Lowcock et Jeffrey Feltman pour leurs présentations très claires.

Je voudrais concentrer mon propos sur ce qui est notre feuille de route commune aujourd'hui, à savoir la pleine mise en œuvre de la résolution 2401 (2018) que nous avons adoptée à l'unanimité samedi dernier (voir S/PV.8188). Au nom de la France, je voudrais exprimer trois principaux messages aujourd'hui.

Mon premier message, c'est qu'il ne faut pas se payer de mots : la situation sur le terrain reste dramatique et ne s'est pas améliorée au cours des derniers jours. Depuis l'adoption de la résolution 2401 (2018), l'offensive sur la Ghouta orientale se poursuit implacablement. La France condamne avec force, bien sûr, ces bombardements indiscriminés qui touchent les zones habitées et les infrastructures civiles. Dans ce contexte, la situation humanitaire désastreuse continue de se dégrader. Aucun convoi des Nations Unies n'a pu rejoindre la Ghouta orientale ni aucune des zones assiégées; aucune évacuation médicale d'urgence n'a pu être effectuée; aucun siège n'a été levé. Le régime syrien maintient son étai

sur les populations civiles et poursuit méthodiquement sa politique de destruction. Plus de 400 000 personnes restent ainsi assiégées dans la Ghouta orientale, dont 130 000 enfants. La demande envoyée par les Nations Unies pour autoriser un convoi prioritaire sur Douma, la principale ville de Ghouta orientale, n'a reçu aucune réponse à ce jour de la part des autorités syriennes.

La résolution adoptée par le Conseil le 24 février – c'est mon deuxième message – formule pourtant des exigences très précises aux parties : la cessation des hostilités, sans délai, afin d'établir une trêve humanitaire durable pour une durée d'au moins 30 jours, afin de permettre à la fois l'acheminement de l'aide humanitaire et l'évacuation des blessés et des malades. Qu'il me soit permis d'insister sur ce point. Ces demandes sont parfaitement claires et ne sauraient être déformées ou réinterprétées. Contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, les exigences portées par cette résolution sont d'une totale clarté. Notre responsabilité est aujourd'hui de mettre en œuvre, dans leur intégralité, les dispositions que nous avons adoptées à l'unanimité. Si nous ne le faisons pas, quelle crédibilité accorder à nos engagements? Quelle crédibilité accorder aux résolutions du Conseil de sécurité?

Les Nations Unies et leurs partenaires nous disent qu'ils sont prêts à acheminer de l'aide aux populations de la Ghouta orientale et des autres localités prioritaires. Il n'y a donc pas une minute à perdre, car chaque minute peut faire basculer des vies.

Au terme de négociations difficiles, le Conseil est parvenu à s'unir face à la gravité de la situation humanitaire et face à l'escalade qu'a connue le conflit syrien au cours des derniers mois. Nous devons maintenant travailler ensemble, dans le même esprit d'unité, à la mise en œuvre effective, sur le terrain, de la résolution que nous avons adoptée à l'unanimité. C'est mon troisième message.

Suite à l'entretien que le Ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a eu hier à Moscou avec son homologue russe, Sergey Lavrov, la France met sur la table quatre propositions concrètes pour avancer, et avancer sans délai.

La première est d'obtenir de l'ensemble des parties qu'elles mettent en œuvre la cessation des hostilités exigée par la résolution 2401 (2018). Et la traduction en français de « demand » est bien « exiger ». Je relève que les trois principaux groupes d'opposition présents dans la Ghouta orientale ainsi que Nasser Hariri, Président

du Comité de négociation syrien, ont écrit au Secrétaire général et au Président du Conseil pour leur signifier qu'ils respecteraient la trêve. Il est donc urgent et, qu'on me permette ce néologisme, il est urgentissime que le régime de Damas exprime également, sans ambiguïté, son engagement à respecter la résolution du Conseil, dans des termes tout aussi clairs et formalisés par écrit.

Nous avons pris note de la proposition russe de proposer une trêve humanitaire de 5 heures par jour. C'est un premier pas positif, mais cela reste insuffisant et il faut aller plus loin. La résolution 2401 (2018) exige des parties une cessation des hostilités pendant au moins 30 jours consécutifs. Le respect de cette exigence n'est pas négociable. Et cet objectif ne relève pas de la déclaration symbolique ou de l'affichage politique. Il s'agit là du minimum requis pour permettre aux personnels humanitaires de faire leur travail. Ces derniers sont disposés à prendre des risques au quotidien sur le terrain, mais encore faut-il que les parties leur permettent d'agir. Puisque les groupes d'opposition, encore une fois, s'y sont engagés formellement, le régime doit le faire aussi sans délai, et ses soutiens, à commencer par la Russie, doivent exercer toutes les pressions nécessaires pour cela.

Notre deuxième proposition en forme d'exigence est l'impératif d'ouvrir immédiatement les « check-points », les points de contrôle, pertinents qui sont clairement identifiés, à commencer par celui de Wafidin, pour permettre l'accès des convois prioritaires des Nations Unies. Nous demandons donc aux autorités syriennes de transmettre sans délai les lettres de facilitation nécessaires au déploiement des convois humanitaires.

Troisième point. Il est urgent, il est même très urgent, de permettre les évacuations médicales dans les cas les plus critiques, en donnant la priorité aux enfants. Le Croissant-Rouge arabe syrien nous indique que 1 065 personnes ont besoin d'une évacuation d'urgence. Là aussi, il n'y a pas une minute à perdre.

Enfin, La France estime indispensable la création d'un mécanisme de surveillance pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la résolution 2401 (2018) et pour s'assurer de son respect par les parties. Nous y travaillons d'arrache-pied à l'heure qu'il est.

Telles sont les propositions concrètes de la France pour répondre à l'urgence absolue de mettre un terme aux bombardements et de protéger les civils qui, au-delà même de la résolution 2401 (2018), relève du respect du droit international humanitaire. Il est crucial,

en parallèle, d'intensifier nos efforts vers un règlement politique, dans le cadre du processus de Genève et de la résolution 2254 (2015). C'est la seule issue possible à ce conflit et la seule façon d'en prévenir l'élargissement qui menace. La France ne déviara pas de cette ligne. C'est la crédibilité collective du Conseil de sécurité et la responsabilité de chacun de ses membres qui sont aujourd'hui lourdement engagées face au drame syrien.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les Secrétaires généraux adjoints Lowcock et Feltman de leurs exposés clairs et reposant sur des faits. Je les remercie aussi de nous avoir clairement rappelé à tous, ici au Conseil, l'horreur du conflit en cours en Syrie, et plus particulièrement dans la Ghouta orientale, puisque c'est de toute évidence là-bas que la situation est la plus effroyable à tous points de vue.

Il y a cinq jours (voir S/PV.8188), nous nous sommes réunis dans cette salle et nous avons tous levé la main pour appuyer une cessation des hostilités de 30 jours qui, nous l'espérons, apporterait un peu de répit aux Syriens. C'était une mesure absolument indispensable mais qui, pour beaucoup, est venue trop tard. Rien que dans la Ghouta orientale, Médecins Sans Frontières a signalé qu'au moins 630 personnes ont été tuées et 3 000 autres blessées dans la semaine qui a précédé l'adoption de la résolution 2401 (2018) - les femmes et les enfants comptant pour environ 60 % des blessés et 50 % des personnes tuées. Nous continuons également de condamner les attaques menées contre Damas depuis la Ghouta orientale.

Rappelons les exigences formulées dans notre résolution. Elle exige une cessation sans délai des hostilités d'au moins 30 jours pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et les évacuations sanitaires. « Sans délai » veut dire maintenant, tout de suite – qu'il ne doit pas y avoir de délai. Nous avons tous voté en faveur de ces exigences et nous nous sommes engagés à user de notre influence pour qu'elles soient respectées. En réponse, la Russie a déclaré une pause humanitaire de 5 heures par jour. Ce n'est pas ce que le Conseil a exigé ni ce que la Russie a accepté de garantir en usant de son influence. Une pause de 5 heures n'apporte et n'apportera aucune amélioration sensible sur le terrain. Le Secrétaire général adjoint Lowcock a indiqué clairement que les convois de l'ONU ne peuvent pas faire l'aller-retour dans un tel laps de temps. Il en est de même pour le Comité international de la Croix-Rouge. Les pauses humanitaires de quelques heures seulement ne peuvent pas remplacer un cessez-le-feu prolongé, indispensable

pour garantir l'acheminement d'une aide humanitaire essentielle pour sauver des vies et procéder aux évacuations sanitaires. Si la Russie peut garantir une trêve de cinq heures, elle peut bien garantir alors une trêve de 24 heures, comme elle l'a accepté samedi.

Faisons maintenant un bilan de la situation en Syrie et, plus précisément dans la Ghouta orientale, où les conditions sont les plus désespérées. Voyons ensemble s'il y a eu réellement un changement au cours des cinq derniers jours. Y a-t-il eu mise en œuvre de la résolution? Y a-t-il eu cessation des hostilités? Y a-t-il eu acheminement de l'aide humanitaire ou évacuations sanitaires? L'adoption de la résolution a-t-elle apporté un quelconque répit à la population syrienne?

Les combats ne se sont pas arrêtés. Les principaux groupes armés de l'opposition se sont tous engagés à respecter pleinement la résolution 2401 (2018). Le régime d'Assad, lui, ne s'y est pas engagé. En fait, il a ignoré la résolution que nous avons adoptée. Des informations faisant état d'attaques et de raids aériens par les forces pro-régime continuent de nous parvenir. Vingt-deux raids aériens auraient été menés même durant la prétendue pause humanitaire déclarée par la Russie. Et comme si cela ne suffisait pas, des informations alarmantes circulent concernant l'utilisation de chlore. Des médecins dans la Ghouta orientale ont informé la Syrian American Medical Society que 16 patients, dont six enfants, présentaient des symptômes indiquant qu'ils ont été exposés à des substances chimiques suite à une attaque qui aurait été menée par le régime dimanche – soit un jour seulement après que la résolution a été adoptée. Depuis samedi, pas un seul convoi d'aide n'a pu avoir accès à la Ghouta orientale pour apporter des secours aux civils désespérés. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la Santé, un millier de personnes ont aujourd'hui besoin d'être évacuées de la Ghouta orientale pour raisons médicales. Aucune ne l'a été depuis que la résolution a été adoptée.

Les conséquences du non-respect de la résolution sont claires. Le bilan des victimes continue de s'alourdir et l'horreur se poursuit. L'Observatoire syrien des droits de l'homme a signalé qu'au moins 14 civils, dont trois enfants, ont été tués dimanche. En somme, pour reprendre les paroles d'un médecin présent dans la Ghouta orientale, « Rien n'a changé ».

Il nous incombe à tous de faire en sorte que la résolution 2401 (2018) soit mise en œuvre dans son intégralité. Le Ministre britannique des affaires étrangères l'a dit, le régime d'Assad doit permettre aux Nations

Unies d'acheminer l'aide humanitaire, en application de la résolution 2401 (2018), et nous attendons de la Russie et de l'Iran qu'ils fassent en sorte qu'il en soit ainsi, comme ils s'y sont eux-mêmes engagés.

J'implore tous ceux qui ont de l'influence sur le régime syrien d'agir maintenant pour garantir que la cessation des hostilités qu'ils ont votée dans cette salle soit mise en œuvre pleinement et immédiatement. Se contenter de moins serait un affront au Conseil, aux Nations Unies et au système international qui nous gouverne. Nous allons continuer de suivre la mise en œuvre de la résolution 2401 (2018) et nous nous engageons à revenir régulièrement devant le Conseil jusqu'à ce que nous constatons qu'elle est respectée.

Mme Eckels-Currie (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Chaque fois que le Conseil de sécurité tente de remédier à la crise humanitaire en Syrie, nous faisons acte de foi. Quand je dis « nous », je me réfère au Conseil de sécurité. Et je parle de foi, parce que tous les membres du Conseil et la plupart des États Membres de l'ONU s'efforcent vraiment de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment pour ce qui est de respecter et de pleinement appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Malgré les sombres nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui, nous devons continuer à espérer que nous pouvons aider le peuple syrien. Si nous cessons d'espérer, nous perdons notre temps ici.

Il y a quatre jours, le Conseil de sécurité a à nouveau fait acte de foi. Nous avons adopté la résolution 2401 (2018), exigeant un cessez-le-feu de 30 jours pour tous les Syriens, un accès humanitaire sans entrave et soutenu pour acheminer des vivres et des fournitures médicales dont les civils ont désespérément besoin, et des évacuations sanitaires immédiates et sans conditions, en fonction des besoins et de la situation d'urgence. Notre objectif était clair et simple. Le régime d'Assad et ses partisans pilonnent la Ghouta orientale, où 400 000 personnes vivent en état de siège et sous des bombardements incessants. La résolution 2401 (2018) exigeait la cessation de ces attaques. Le Conseil s'est exprimé à l'unisson d'une voix claire. Les groupes d'opposition opérant dans la Ghouta orientale ont, pour leur part, clairement démontré leur attachement au cessez-le-feu. Dans des lettres adressées au Conseil, l'Armée syrienne libre, Jeïch el-Islam, la Légion al-Rahman et Ahrar el-Cham se sont tous engagés à mettre en œuvre la résolution 2401 (2018).

Nous avions espéré, malgré tout, que M. Al-Assad respecterait la résolution, cesserait les hostilités et permettrait un accès humanitaire sans entrave à tous ceux qui en ont besoin. Nous avions espéré, malgré tout, que la Russie userait de son influence pour veiller à ce que M. Al-Assad s'engage à respecter la résolution 2401 (2018). Une fois encore, cet espoir a été déçu, parce que jusqu'à présent, pour les habitants de la Ghouta orientale, rien n'a changé. Malgré l'appel unanime à un cessez-le-feu, les attaques du régime se poursuivent sans relâche. Des centaines de Syriens ont été tués ou blessés depuis que nous avons adopté la résolution samedi. Pire encore, moins de 24 heures après que nous avons demandé le cessez-le-feu, nous avons appris que le régime d'Assad aurait à nouveau utilisé du chlore gazeux en tant qu'arme. Ces attaques démontrent le mépris absolu de la Syrie à l'égard du Conseil et de l'ONU.

Lundi, une organisation des droits de l'homme a signalé 18 attaques contrevenant aux exigences formulées par le Conseil. Mardi, une autre organisation a signalé au moins 23 frappes aériennes et le largage de quatre barils d'explosifs contre la Ghouta orientale. Les Syriens sur le terrain indiquent que les frappes du régime ont été plus intenses mardi que lundi. Comment est-ce possible? Sur le plan humanitaire, comme l'a dit Mark Lowcock, le régime d'Assad n'a autorisé aucune livraison d'aide dans la Ghouta orientale – aucune. Les groupes d'opposition dans la région ont démontré leur volonté d'autoriser l'acheminement de l'aide, mais, bien sûr, le régime d'Assad continue de dire non.

Depuis l'adoption de la résolution 2401 (2018), la Russie a annoncé une trêve humanitaire quotidienne de cinq heures dans les bombardements aériens des civils dans la Ghouta orientale. C'est cynique, c'est inhumain et cela témoigne d'un mépris flagrant des exigences formulées dans la résolution 2401 (2018). La cessation des hostilités a été fixée pour une période de 30 jours au moins – chaque jour, toute la journée. La Russie ne peut réécrire unilatéralement les termes de la résolution. Elle l'a négociée et a voté pour. La Russie, l'Iran et le régime d'Assad n'essaient même pas de cacher leurs intentions. Ils demandent aux civils de quitter la Ghouta orientale en partant du principe erroné qu'ils pourront alors attaquer à volonté tous ceux qui seraient restés sur place. Appelons un chat un chat. M. Al-Assad et ses alliés veulent que les civils de la Ghouta orientale s'en remettent à un régime qui les attaque et les affame depuis sept ans. Ce n'est pas un geste humanitaire. Ils n'ont cure des souffrances des 400 000 personnes vivant dans

la Ghouta orientale, tant qu'ils peuvent poursuivre leurs objectifs militaires et politiques.

Nous savons ce que l'Iran, la Syrie et le régime d'Assad font, parce qu'ils l'ont déjà fait dans le passé. C'est le même scénario qu'ils ont suivi à Alep en 2016. Une fois de plus, nous, dont la Russie, avons exigé dans cette salle, que M. Al-Assad cesse ses bombardements, mais la Russie, l'Iran et M. Al-Assad continuent leurs attaques, défiant la volonté du Conseil et de la communauté internationale. Compte tenu de ce que nous avons vu par le passé, nous savons ce que la Russie va dire aujourd'hui. Elle va nous dire qu'il y a des terroristes dans la Ghouta orientale, ce qui justifierait que le régime d'Assad continue de bombarder à tout-va massivement et aveuglément et tue le plus grand nombre de civils possible. Cela va à l'encontre des principes qui régissent les lois de la guerre. Le régime d'Assad ne devrait pas être autorisé à bombarder et à affamer sa population pour la forcer à se soumettre sous prétexte de lutter contre le terrorisme. L'argument de la Russie tourne en dérision le Conseil et le droit international.

La Russie accuse également les États-Unis d'être d'une manière ou d'une autre responsables des crises humanitaires qui frappent la Syrie, mais de telles accusations sont ridicules. Les États-Unis ne bloquent l'acheminement de l'aide humanitaire dans aucune région. Les États-Unis ont, au contraire, fourni plus de 7 milliards de dollars d'aide humanitaire pour faire face à la crise. Le Conseil ne doit pas se laisser bernier par les manipulations de la Russie. Lorsque le cessez-le-feu a été adopté à l'unanimité samedi, y compris par les Russes, l'Ambassadrice Nikki Haley a déclaré que notre détermination à défendre les exigences formulées dans cette résolution serait mise à l'épreuve. Nous y voilà. Malgré tout ce qui s'est passé depuis samedi, nous n'allons pas abandonner le cessez-le-feu en Syrie, bien au contraire. Nous voulons redoubler d'efforts au sein du Conseil de sécurité pour qu'il soit mis en œuvre, mais la seule façon de changer la situation sur le terrain est de faire en sorte que nous tous - chacun d'entre nous autour de cette table, chaque État Membre de l'ONU - disions la vérité sur ce qui se passe.

Ces quatre derniers jours devraient démontrer que lorsqu'il s'agit d'exiger un cessez-le-feu, il ne suffit pas de dire que toutes les parties doivent faire preuve de retenue ou s'engager en faveur d'un cessez-le-feu, parce que dans la Ghouta orientale, il n'y a qu'une seule partie qui largue des barils d'explosifs, il n'y a qu'une seule partie qui gaze le peuple syrien et il n'y a qu'une seule

partie qui bloque la livraison de l'aide alimentaire et médicale. C'est le régime d'Assad, avec le plein soutien de la Russie et de l'Iran.

Samedi, nous avons déclaré que le seul moyen de rétablir la crédibilité du Conseil était de faire en sorte que le cessez-le-feu devienne une réalité. La Russie, l'Iran et le régime d'Assad n'ont pas respecté les exigences du Conseil ni fait taire leurs armes. Si nous n'agissons pas, ils ne reculeront devant rien pour détruire la Ghouta orientale, et nous aurons une fois de plus été incapables d'aider le peuple syrien.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier les Secrétaires généraux adjoints Mark Lowcock et Jeffrey Feltman de leurs exposés.

Dans ma déclaration, je vais aborder trois points : premièrement, la mise en œuvre, deuxièmement, la mise en œuvre et troisièmement, la mise en œuvre.

Premièrement, je voudrais évoquer la mise en œuvre de la cessation des hostilités. Depuis que le Conseil a adopté la résolution 2401 (2018) samedi dernier, les civils continuent de mourir dans la Ghouta orientale et ailleurs en Syrie. La catastrophe humanitaire continue d'empirer. Nous avons besoin d'une cessation des hostilités à l'échelle du pays et nous en avons besoin maintenant. La proposition russe concernant l'ouverture d'un couloir humanitaire et l'instauration de pauses de cinq heures par jour ne peut se substituer à une pause humanitaire de 30 jours consécutifs, comme exigé dans la résolution 2401 (2018). Ces cinq heures ne répondent pas aux obligations découlant de la résolution et ne sont pas suffisantes pour que l'ONU puisse acheminer de manière efficace l'aide dans toute la région de la Ghouta, comme le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock vient de l'indiquer.

Nous appelons les parties au conflit et ceux qui ont une influence sur elles à prendre des mesures décisives et à mettre un terme à la violence. Comme le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman l'a dit, trois groupes d'opposition armée dans la Ghouta orientale ont annoncé qu'ils s'engageaient à mettre pleinement en œuvre la résolution 2401 (2018). Nous attendons du régime qu'il fasse de même. Les frappes aériennes, les bombardements et les tirs doivent cesser. Il est d'une importance capitale pour la crédibilité du Conseil que ses résolutions soient pleinement mises en œuvre. C'est une obligation qui incombe à tous les États Membres de l'ONU en vertu de la Charte.

Le Royaume des Pays-Bas se fait l'écho de l'appel lancé aux garants d'Astana par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini. Celle-ci a appelé les Ministres des affaires étrangères de la Russie, de l'Iran et de la Turquie à

« prendre toutes les mesures nécessaires pour que les combats cessent, le peuple syrien soit protégé, l'accès humanitaire d'urgence soit accordé et les évacuations médicales nécessaires puissent avoir lieu ».

Ma deuxième observation porte sur la mise en œuvre de l'accès humanitaire. La résolution 2401 (2018) appelle à la levée immédiate du siège de zones peuplées, notamment la Ghouta orientale, et exige un accès sûr, sans entrave et durable pour les convois humanitaires. Comme vient de l'expliquer le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, 45 camions de l'ONU sont prêts à acheminer une aide essentielle dans la Ghouta orientale. Les lettres de facilitation nécessaires se font cependant attendre, et les conditions de sécurité ne permettent pas d'effectuer ces livraisons. À ce stade, plus de 1 000 personnes ont un besoin urgent de soins médicaux, mais elles restent prises au piège dans la Ghouta orientale. Si ces personnes ne reçoivent pas les soins nécessaires dans des hôpitaux à Damas ou ailleurs, elles pourraient mourir. L'ONU et le Conseil de sécurité plaident avec insistance en faveur de ces évacuations médicales, mais la situation n'a pas évolué à cet égard. Il importe également de garantir l'accès à l'aide des personnes qui fuient les combats à Afrin. Plus généralement, une aide humanitaire doit être acheminée dans les zones qui ne sont pas contrôlées par le Gouvernement. Comme vient de le souligner M. Feltman, nous devons atteindre tous ceux qui en ont besoin, où qu'ils se trouvent.

Ma troisième observation concerne la mise en œuvre de la protection des civils. L'exception à la cessation des hostilités mentionnée au paragraphe 2 de la résolution permet de cibler les terroristes désignés en tant que tels par le Conseil. Cependant, cela ne signifie pas que tout est permis. Le droit international humanitaire s'applique à toutes les opérations militaires et de lutte contre le terrorisme. Les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution doivent être respectés en toutes circonstances. Les civils touchés par le conflit doivent être protégés. On parle de couloirs humanitaires pour les civils qui veulent quitter la Ghouta orientale, mais les évacuations doivent toujours être volontaires. Nous sommes préoccupés par la possibilité

que les couloirs humanitaires soient utilisés pour effectuer des transferts forcés de populations. Les civils ne peuvent être forcés à partir, et ils ne doivent pas non plus être contraints de rester. Si effectivement il y a des évacuations volontaires, nous demanderons à l'ONU de les superviser.

Actuellement, ce sont la Ghouta orientale et Edleb qui connaissent la situation humanitaire la plus urgente, mais les besoins sont également considérables ailleurs en Syrie. Nous avons accueilli avec satisfaction l'acheminement d'une aide à Roukban en janvier, mais il importe, nous tenons à le souligner, de garantir un accès soutenu et de trouver une solution durable. Comme d'autres orateurs l'ont dit aujourd'hui, les activités de déminage à Raqqa doivent s'intensifier, et le Royaume des Pays-Bas joue son rôle à cet égard. La couverture médiatique du problème de l'exploitation des femmes syriennes en échange de la fourniture d'une aide est extrêmement troublante. De tels comportements ne sauraient être tolérés, comme l'ont déjà dit le Secrétaire général et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La probité des parties qui agissent au nom de l'ONU doit être au-delà de tout soupçon.

Enfin, nous devons veiller à ce que la résolution 2254 (2015) soit pleinement mise en œuvre. Le conflit ne peut être réglé par la force des armes, et nous appelons toutes les parties à participer sérieusement et sans plus attendre au processus politique dirigé par l'ONU. Les souffrances du peuple syrien durent depuis plus de sept ans. Pour les millions de femmes, d'enfants et d'hommes prisonniers de cette terrible guerre, il est grand temps que toutes les parties placent la protection, les intérêts et le bien-être du peuple syrien au premier rang de leurs priorités. Hier, M^{me} Sigrid Kaag, Ministre de mon gouvernement, a affirmé que l'accès humanitaire et la protection des civils étaient les piliers du droit international humanitaire. Ils font partie de nos valeurs et de notre humanité communes. Le Conseil de sécurité doit rendre justice à ces valeurs et à notre humanité commune.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de la convocation de la présente séance, et nous remercions M. Mark Lowcock et M. Jeffrey Feltman de leurs exposés sur la situation en Syrie.

Samedi, en adoptant la résolution 2401 (2018) à l'issue de négociations longues et complexes, nous avons démontré la volonté des membres du Conseil de réaliser un cessez-le-feu humanitaire en Syrie. Comme nous

l'avons souligné à cette occasion, il est indispensable de veiller à sa mise en œuvre et de maintenir l'unité du Conseil s'agissant de sa responsabilité de protéger la population civile, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

Quatre jours plus tard, nous déplorons et condamnons à nouveau les attaques contre la population civile, et nous réitérons les appels à la mise en œuvre immédiate et intégrale de la résolution 2401 (2018). Comme l'a signalé le Secrétaire général, les résolutions du Conseil n'ont de sens que si elles sont concrètement mises en œuvre. La crédibilité du Conseil de sécurité est en jeu, en particulier celle des membres qui ont le plus d'influence sur le terrain. À cet égard, nous tenons à souligner que la cessation des hostilités exigée par le Conseil englobe clairement la totalité du territoire de la Syrie, notamment la Ghouta orientale et Afrin, et doit durer au moins 30 jours. À cette fin, nous estimons qu'il importe de mobiliser le Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Il importe que toutes les parties au conflit respectent le cessez-le-feu prévu par la résolution 2401 (2018) et que le Conseil supervise étroitement sa mise en œuvre. À cet égard, nous appuyons les quatre recommandations formulées par la Suède et le Koweït.

Nous devons rappeler aux autorités syriennes qu'elles sont tenues de protéger leur population, et nous devons condamner énergiquement la poursuite des opérations militaires dans la Ghouta orientale et dans d'autres zones du pays après l'adoption de la résolution 2401 (2018). Nous saluons par ailleurs la diligence dont a su faire preuve l'Organisation, en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour préparer 45 camions humanitaires qui sont prêts à se rendre dans la Ghouta orientale une fois que les conditions le permettront et que les permis nécessaires auront été accordés. Le premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2401 (2018) sera présenté dans moins de deux semaines, et nous espérons qu'il fera état d'un apaisement de la crise humanitaire provoquée par le conflit syrien. Nous ne pouvons cependant pas nous permettre d'attendre. Le Conseil a la responsabilité de continuer à travailler sans relâche pour que soient appliquées les mesures que nous avons adoptées à l'unanimité.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : J'apprécie beaucoup les exposés clairs et instructifs que nous ont présentés M. Lowcock et M. Feltman

aujourd'hui, et je voudrais partager quelques réflexions à titre national.

Depuis l'adoption samedi par le Conseil de la résolution 2401 (2018), des événements extrêmement préoccupants ont continué de se produire sur le terrain. Comme je l'ai déclaré dans ma dernière déclaration à ce sujet (voir S/PV.8188), non seulement les combats intensifs en Syrie ont continué, mais ils se sont intensifiés. Dans ce contexte, nous devons persister dans nos efforts et prendre toutes les mesures possibles pour garantir une mise en œuvre pleine et en toute sécurité de la résolution. Nous appelons tous les acteurs à œuvrer pour soulager les souffrances des civils, notamment les enfants, en leur accordant un accès libre et sûr à l'aide humanitaire, et en facilitant notamment les évacuations volontaires, qui doivent être strictement supervisées par l'ONU et ses partenaires de mise en œuvre et basées uniquement sur les besoins médicaux, et ce pour garantir que le processus soit réellement volontaire.

Nous tenons à souligner que tous les acteurs concernés doivent user de leur influence pour améliorer immédiatement les conditions sur le terrain. Nous exigeons d'urgence que les hostilités cessent pendant 30 jours sur l'ensemble du territoire syrien, comme prévu dans la résolution 2401 (2018).

Dans ce contexte, il importe également de rappeler que la cessation des hostilités peut aussi être l'occasion d'imprimer un nouvel élan aux pourparlers menés à Genève sous l'égide de l'ONU et de parvenir enfin à une solution politique. Pour cette raison, nous exhortons toutes les parties à honorer les engagements qu'elles ont pris au titre des accords de cessez-le-feu conclus antérieurement. Il convient de souligner que la mise en œuvre du cessez-le-feu prévu dans la résolution 2401 (2018) doit garantir l'accès et le séjour en toute sécurité du personnel humanitaire et médical sans préjudice pour leur santé ou leur vie. Lorsque ces travailleurs se rendent dans des zones difficiles d'accès, nous devons savoir précisément combien de temps ils peuvent y rester en fournissant une assistance en vertu du cessez-le-feu, sinon leur vie pourrait également être en danger.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'importance pour le Conseil de maintenir son unité en ce qui concerne l'application des résolutions humanitaires. L'adoption à l'unanimité de cette résolution n'est que le début du processus. Nous appelons tous les acteurs à même d'exercer une influence sur le terrain à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la

cessation des hostilités, la protection du peuple syrien et enfin, un accès humanitaire dans les plus brefs délais et la conduite des évacuations sanitaires nécessaires.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Lowcock, et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de leurs exposés.

Une fois de plus, nous déplorons la situation tragique que connaît le peuple syrien vu que ces deux derniers mois représentent la période la plus violente depuis le début du conflit, au cours de laquelle les civils, surtout les femmes et les enfants, sont les plus touchés par les conséquences de l'intensification des combats. Nous voudrions attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les violations persistantes du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, commises à la suite de ces attaques qui ont pris pour cible des infrastructures civiles telles que les hôpitaux, les écoles et les maisons d'habitation.

Ma délégation tient à remercier de nouveau les délégations suédoise et koweïtienne pour les efforts qu'ils ont déployés en faveur de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2401 (2018), qui prévoit une cessation des hostilités sur le territoire syrien, qui est indispensable et doit se concrétiser de toute urgence. Nous exhortons les parties à appliquer immédiatement cette résolution afin de favoriser l'accès sans conditions et sans entraves à l'aide humanitaire et permettre des évacuations sanitaires de toute urgence, l'accès des convois humanitaires, ainsi que la protection des hôpitaux et des installations médicales, principalement dans la Ghouta orientale, dans la province d'Idlib et dans la partie nord de la province de Hama.

Une fois les conditions nécessaires réunies, nous soulignons à nouveau la nécessité pour les différents organismes humanitaires de poursuivre leur coopération et leur coordination avec le Gouvernement syrien en vue d'un acheminement efficace de l'aide humanitaire dans les zones difficiles d'accès et pour éviter que les obstacles administratifs ne portent atteinte ou ne nuisent à l'acheminement de l'aide humanitaire requise.

De même, nous insistons sur la nécessité de lancer des programmes humanitaires d'action antimines dans les meilleurs délais dans les zones concernées, notamment la ville de Raqqa, afin de permettre le retour

en toute sécurité et dans la dignité des personnes qui ont été contraintes à quitter leur foyer en raison du conflit.

Comme nous l'avons déjà indiqué, si nous voulons soulager les souffrances du peuple syrien découlant de la violence armée à laquelle il est exposé, un défi majeur pour le Conseil de sécurité consiste à maintenir son unité pour faire appliquer les décisions qu'il a prises. Nous réaffirmons que le règlement de ce conflit passe impérativement par un processus politique sans exclusive, fondé sur le dialogue et la concertation, dirigé par et pour le peuple syrien, à même de permettre à toutes les parties prenantes de parvenir à une solution pacifique.

Dans ce contexte, nous voudrions attirer l'attention sur les différents espaces de dialogue comme le processus d'Astana, dont nous attendons avec intérêt la prochaine session. Les zones de d'escalade définies dans le cadre de ce processus doivent être respectées par toutes les parties. De même, nous voudrions mettre l'accent sur d'autres cadres de dialogue susceptibles de conduire à de nouveaux engagements en vue d'une cessation définitive des hostilités, comme cela a été le cas du dialogue national de Sotchi, dont les résultats visent à renforcer le processus politique de Genève, dans le respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et de son droit de choisir son propre système politique, économique et social sans pressions ni ingérences extérieures.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire remercie M. Feltman et M. Lowcock pour leurs exposés respectifs sur les derniers développements de la situation en Syrie, après l'adoption par le Conseil de sécurité, de la résolution 2401 (2018) sur la situation humanitaire en Syrie. La délégation ivoirienne félicite le Secrétaire général pour les efforts qu'il ne cesse de déployer dans le cadre du dialogue politique entre les parties syriennes afin de trouver une solution définitive à la longue crise que traverse ce pays.

À cet égard, mon pays se réjouit de la tenue des pourparlers de paix inter-syriens, les 25 et 26 janvier à Vienne, dans le cadre du processus de Genève, suivis de ceux de Sotchi, les 29 et 30 janvier. Ma délégation espère que les propositions issues des pourparlers de Sotchi, comme la création d'un comité chargé de rédiger une nouvelle constitution, feront l'objet d'une attention soutenue de la communauté internationale dans le cadre de la recherche concertée d'une solution définitive à la crise syrienne.

La situation sur le terrain est extrêmement pré-occupante. Les activités militaires, avec parfois l'usage d'armes non conventionnelles, occasionnent des déplacements massifs de populations, des pertes en vies humaines, des blessés et la destruction d'infrastructures publiques tels que les hôpitaux, les écoles et autres. La grave crise humanitaire née des combats a conduit le Conseil de sécurité à adopter, le samedi 24 février dernier, la résolution 2401 (2018) en vue de la cessation sans délai des hostilités, pendant 30 jours, pour permettre l'acheminement de l'aide et de l'assistance humanitaires aux populations en détresse, y compris les évacuations sanitaires.

Ma délégation constate malheureusement que l'adoption de cette résolution n'a pu contribuer à ramener le calme sur le terrain. La trêve proposée a été de courte durée malgré les nombreux appels à l'arrêt des hostilités. Même celle, minimum, ordonnée par la Fédération de Russie, alliée du Gouvernement de Damas, le lundi 26 février dernier, n'a pu avoir de réponse positive. Les raids aériens et les tirs de roquette se poursuivent sur le terrain, empêchant ainsi le travail des humanitaires.

C'est le lieu de déplorer les pertes continues en vies humaines enregistrées parmi les travailleurs humanitaires, à savoir 22 fonctionnaires de l'ONU et 66 membres du personnel ou volontaires du Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que les dégâts matériels. Selon les informations à notre disposition, 25 véhicules et 44 installations ont été détruits. La Côte d'Ivoire se félicite néanmoins du fait que les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires aient pu venir en aide aux populations en effectuant 1 567 livraisons.

Mon pays réaffirme que la résolution de la crise en Syrie doit s'inscrire dans le cadre d'un dialogue et d'un processus politique inclusifs, comme le prévoit la feuille de route exposée dans la résolution 2254 (2015). À cet égard, il lance un appel en vue du respect absolu de la trêve de 30 jours exigée dans la résolution 2401 (2018) qui non seulement permettra aux acteurs humanitaires de parer aux urgences vitales, mais créera aussi les conditions d'un retour à la table de négociations de toutes les parties prenantes à la crise syrienne. À cette fin, la Côte d'Ivoire exhorte les membres du Conseil de sécurité à l'unité et à dépasser leurs divergences en vue de porter au peuple syrien le message d'espoir et de solidarité de la communauté internationale.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Comme à leur habitude, le Secrétaire général

adjoint aux affaires humanitaires Mark Lowcock et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques Jeffrey Feltman viennent de nous faire un point détaillé de la situation humanitaire et politique en Syrie. Il s'agit du premier point qu'ils font au Conseil de sécurité après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2401 (2018) le 24 février dernier. Je saisis cette occasion pour remercier les deux Secrétaires généraux adjoints ainsi que l'ONU et ses partenaires d'être disposés à envoyer les convois de camions transportant l'aide humanitaire nécessaire et à commencer à procéder aux évacuations sanitaires dès que les conditions sur le terrain le permettront.

Comme l'a indiqué hier le Secrétaire général António Guterres dans sa déclaration devant le Conseil des droits de l'homme, « les résolutions du Conseil de sécurité n'ont de sens que si elles sont effectivement mises en œuvre ». C'est là tout le sens que la République de Guinée équatoriale espère voir dans la résolution 2401 (2018), récemment adoptée, pour soulager la population touchée des souffrances qu'elle continue d'endurer, surtout dans la Ghouta orientale, c'est-à-dire qu'elle espère qu'elle sera appliquée avec effet immédiat.

Nous voudrions répéter qu'il n'existe aucune solution militaire au conflit syrien. Par conséquent, aussi compliqué que cela puisse être, les adversaires doivent s'asseoir à la table de négociations pour nouer un dialogue direct, franc et sans exclusive. Ce sont les Syriens qui doivent déterminer l'avenir qu'ils désirent pour leur pays. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que les adversaires s'assoient pour négocier, et les pays qui ont une influence doivent en faire usage pour susciter la confiance, dans l'objectif final d'instaurer une paix durable et juste en Syrie. Nous nous félicitons de l'intention exprimée par les principaux groupes de l'opposition Jeïch el-Islam, Feïlaq el-Rahman et Ahrar el-Cham de respecter le cessez-le-feu, et nous invitons toutes les autres parties impliquées à adopter la même décision.

La République de Guinée équatoriale estime que la seule raison pour laquelle la situation humanitaire reste préoccupante est que les adversaires n'arrivent pas à se mettre d'accord pour négocier un accord de paix, ce qui a pour conséquence davantage de victimes civiles, la destruction d'installations hospitalières et le ralentissement des opérations d'aide humanitaire. Le conflit s'est récemment intensifié autour de la localité de la Ghouta orientale et dans d'autres parties de la Syrie, causant des victimes civiles, la destruction d'un nombre

considérable d'installations médicales et de secours et le blocage des opérations de secours humanitaires des Nations Unies.

La Guinée équatoriale est très sensible à la situation critique dans laquelle se trouve le peuple syrien et exprime sa solidarité avec lui. Nous ne pouvons rester indifférents à tant de douleur et de souffrance. Il est donc impératif que les parties au conflit appliquent et respectent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la plus récente, la résolution 2401 (2018), en permettant à l'aide humanitaire d'accéder à la population, en cessant les hostilités; bref, en collaborant avec l'ONU dans ses efforts pour apaiser le conflit et rendre possibles les opérations humanitaires, en acheminant l'aide à la population touchée et en évacuant les malades et les blessés graves pour qu'ils puissent recevoir les soins de santé dont ils ont besoin. En s'efforçant d'aider la Syrie, la communauté internationale ne doit pas oublier les pays voisins qui ont accueilli les réfugiés et qui ont fait preuve d'un esprit de solidarité digne d'éloges.

Je conclus ma déclaration en rendant un hommage mérité au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et à tous ceux qui collaborent avec lui sur le terrain pour le courage et la détermination avec lesquels ils s'acquittent de leur mission humanitaire afin d'apporter l'aide à ceux qui en ont besoin, et nous les encourageons à poursuivre sur cette noble voie.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint Lowcock et le Secrétaire général adjoint Feltman de leurs exposés complets, qui n'incitent guère à l'optimisme.

Le Kazakhstan a salué l'adoption à l'unanimité de la résolution 2401 (2018). Ce document doit être mis en œuvre d'urgence afin de garantir un cessez-le-feu complet en Syrie. Le régime de cessez-le-feu doit être pleinement mis en œuvre, en particulier dans les régions de la Ghouta orientale, du sud d'Edleb et du nord de Hama, afin de régler les graves problèmes humanitaires qui s'y accumulent depuis longtemps, acheminer de l'aide aux régions les plus difficiles d'accès et évacuer les blessés et les malades.

En ce qui concerne la situation sur le terrain dans le pays, selon nos collègues de l'action humanitaire, au cours des 78 dernières heures, et à notre profond regret, des opérations militaires ont encore été signalées dans la Ghouta orientale assiégée, causant des morts, dont des

femmes et des enfants. Les attaques sur Damas depuis la Ghouta orientale se poursuivent également. À notre grand regret, selon les informations disponibles, un entrepôt du Croissant-Rouge arabe syrien dans une banlieue de Damas aurait été frappé par un bombardement. Au cours de la même période, des attaques sur la ville de Damas et sur la province ont fait 14 morts et 214 blessés.

Il nous plaît de savoir que l'ONU s'est mobilisée et est prête à apporter immédiatement son appui aux convois d'aide essentiels dans plusieurs parties de la Ghouta orientale. Par conséquent, nous appelons les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU à aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à rendre opérationnelle la fourniture de l'aide humanitaire dans la Ghouta orientale, ainsi qu'à procéder à des centaines d'évacuations sanitaires. Nous nous faisons l'écho des appels lancés par l'ONU à toutes les parties pour qu'elles facilitent l'accès sans conditions, sans entraves et durable à toutes les personnes qui sont dans le besoin dans l'ensemble du pays et pour qu'elles prennent toutes les mesures pour protéger les civils et les infrastructures civiles, notamment les écoles et les installations médicales, conformément au droit international. Il est tout aussi important de garantir, en étroite coopération avec l'OCHA, la protection des travailleurs médicaux et humanitaires. Nous devons également insister sur le fait qu'il importe que les parties appuient les organismes des Nations Unies dans l'exercice de leurs mandats. Dans ce contexte, le Kazakhstan propose qu'une assistance complète soit apportée aux négociations intersyriennes par l'intermédiaire du processus d'Astana et que l'on tire profit des avancées positives pour améliorer la situation humanitaire.

Mon pays est en faveur d'une solution en Syrie qui soit basée sur la résolution 2254 (2015), le communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et les accords sur les zones de désescalade conclus par l'intermédiaire du processus d'Astana. Nous regrettons l'absence d'un accord global et d'une coordination étroite entre les principales parties prenantes dans la gestion de la crise syrienne. Par ailleurs, nous attachons une grande importance au renforcement du dialogue politique intersyrien avec un appui plus soutenu de la communauté internationale. Enfin, le Kazakhstan souligne la nécessité pour les principales parties prenantes en Syrie, en particulier la Fédération de Russie et les États-Unis, de collaborer plus étroitement pour améliorer le processus politique et garantir des avancées positives sur le volet humanitaire.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lowcock et le Secrétaire général adjoint Feltman de leurs exposés. La Chine félicite les organismes d'aide des Nations Unies de leurs efforts d'assistance humanitaire en Syrie. Récemment, la situation en matière de sécurité dans diverses parties de la Syrie, y compris Damas et la Ghouta orientale, a connu une escalade qui a fait de nombreuses victimes civiles. Nous compatissons pleinement aux souffrances du peuple syrien et condamnons tous les actes de violence contre des civils innocents. Les parties concernées doivent prendre immédiatement des mesures pour apaiser les tensions, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'adoption à l'unanimité de la résolution 2401 (2018) par le Conseil démontre le consensus et l'unité de ses membres sur la question humanitaire en Syrie. Nous nous félicitons des efforts concrets des parties concernées. La Chine accueille favorablement l'annonce par la Russie qu'elle appliquerait les mesures de cessez-le-feu et faciliterait l'évacuation des personnes des zones de conflit. Nous engageons les parties en Syrie à cesser immédiatement les hostilités, conformément à la résolution, à se coordonner activement avec les efforts de secours de l'Organisation des Nations Unies et à garantir des couloirs humanitaires sûrs dans les zones pertinentes.

Un règlement politique est la seule solution viable au problème syrien. Le Congrès pour le dialogue national syrien, qui a eu lieu récemment avec succès à Sotchi, a donné des résultats positifs. L'Envoyé spécial, M. de Mistura, continue de déployer des efforts pour faire avancer le processus politique syrien. La communauté internationale doit aider les parties syriennes à reprendre dès que possible le dialogue et les négociations, sous la médiation de l'Organisation des Nations Unies, afin de rechercher une solution acceptable par toutes les parties au moyen d'un processus politique pris en main et dirigé par les Syriens. C'est la seule façon d'améliorer fondamentalement la situation humanitaire en Syrie et de mettre fin rapidement aux souffrances du peuple syrien.

Des organisations terroristes lancent encore des attaques en Syrie, et elles font de nombreuses victimes civiles et entravent les efforts de secours humanitaires de l'ONU. La communauté internationale doit renforcer sa coopération dans la lutte contre le terrorisme, adopter des normes uniformes et combattre résolument toutes les organisations terroristes désignées en tant que telles par le Conseil de sécurité.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Mark Lowcock, et le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de leurs exposés détaillés.

Nous exprimons notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires humanitaires, qui continuent de déployer des efforts pour fournir une aide humanitaire à des millions de Syriens. Comme M. Lowcock l'a dit, la crise humanitaire en Syrie reste catastrophique. Les activités militaires dans différentes parties du pays, notamment dans la Ghouta orientale, ont nui à la capacité de l'ONU d'acheminer une assistance salvatrice à tous ceux qui en ont besoin. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2018/138), le niveau d'accès humanitaire demeure catastrophique à cause du conflit et d'autres obstacles.

Afin de relever ces défis et de soulager les souffrances des Syriens, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2401 (2018), qui exige la cessation des hostilités sans délai et pour au moins 30 jours consécutifs sur l'ensemble du territoire syrien pour permettre d'acheminer durablement, en toute sécurité et sans entrave l'aide humanitaire et les services connexes et de procéder aux évacuations sanitaires. Comme nous l'avons tous souligné samedi après que nous nous sommes félicités de l'adoption de la résolution (voir S/PV.8188), ce qu'il faut à présent, c'est qu'elle soit appliquée pleinement et dans son intégralité, avec la participation immédiate de toutes les parties et de ceux qui ont de l'influence sur elles. Bien entendu, nous comprenons et saluons le fait que l'Organisation est prête à fournir une aide humanitaire immédiate dans l'ensemble du pays. Néanmoins, comme M. Lowcock vient de le souligner, il y a encore des activités militaires dans plusieurs zones. Dans ce contexte, nous demandons à toutes les parties d'appliquer pleinement la résolution 2401 (2018) pour le bien du peuple syrien, qui est la première victime du conflit depuis près de huit ans.

Nous nous félicitons de toute mesure prise par les États Membres pour faciliter la mise en œuvre du cessez-le-feu, y compris la pause humanitaire et le couloir humanitaire annoncés par la Fédération de Russie. Dans le même temps, il est évident qu'il faut faire davantage pour appliquer pleinement la résolution. Il est donc impératif de prendre d'urgence des mesures coordonnées qui permettront l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu, afin que l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires humanitaires bénéficient d'un accès sûr,

durable et fondé sur les besoins, pour acheminer l'aide humanitaire à tous les Syriens nécessiteux.

Pour conclure, en définitive, c'est une solution politique globale, conduite par les Syriens et facilitée par l'ONU sur la base de la résolution 2254 (2015), qui pourra mettre durablement un terme à la tragédie humanitaire en Syrie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, et le Secrétaire général adjoint, M. Felzman, de leurs exposés. D'entrée de jeu, et soit dit en passant, je voudrais saisir cette occasion pour demander à M. Lowcock où l'Organisation des Nations Unies obtient ses informations et ses chiffres, par exemple sur les décès à Damas. D'après les informations des autorités syriennes, par exemple, depuis le 22 janvier, 12 personnes sont mortes à Damas, tandis que le chiffre de l'ONU est de 11 pour tout le mois. D'où M. Lowcock tient-il ses informations? Des Casques blancs, peut-être?

Aujourd'hui encore, comme elle en a pris l'habitude ces derniers temps, la délégation des États-Unis a consacré sa déclaration à la Russie. Elle nous a dit qu'elle savait ce que nous allions dire aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas. Et je m'en félicite, car cela signifie qu'elle n'a pas vu notre déclaration avant le début de la séance.

Le 24 février, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2401 (2018); c'est une décision importante qui vise à améliorer la situation humanitaire en Syrie, en particulier dans les zones où persistent des risques d'affrontements militaires ou des obstacles de divers ordres pour ce qui est de l'accès de la population civile à une assistance essentielle. Aujourd'hui, de nombreuses questions ont été posées – des questions emphatiques, des questions rhétoriques, des questions nous visant directement. Nous avons répondu aux questions qui nous avaient été posées pendant les discussions au sujet de l'adoption de la résolution 2401 (2018). Il y a de nombreuses personnes ici qui aiment citer les passages de la résolution qui leur plaisent et oublient ceux qui ne leur conviennent pas. Qu'il me soit permis de citer deux extraits de la résolution, tirés du paragraphe 1 et du paragraphe 10.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« Exige que toutes les parties cessent les hostilités sans délai et s'engagent immédiatement à assurer la pleine mise en œuvre de cette demande par toutes les parties, de façon à instaurer une pause humanitaire durable d'au moins 30 jours

consécutifs sur l'ensemble du territoire syrien pour permettre d'acheminer durablement, en toute sécurité et sans entrave l'aide humanitaire et ... de procéder à [des] évacuation[s] sanitaire[s] »

« [S]ouligne que les parties doivent se mettre d'accord sur des pauses humanitaires, des jours de tranquillité, des cessez-le-feu localisés et des trêves afin que les organismes humanitaires puissent avoir un accès sûr et sans entrave à toutes les zones touchées en Syrie ».

(*l'orateur reprend en russe*)

Est-ce que tout le monde a lu la résolution? Nous l'avons dit, et nous le disons encore, toute pause durable doit être précédée par un accord de désescalade entre les parties. Exiger une cessation des activités militaires du jour au lendemain participe soit d'une mauvaise compréhension des réalités, soit de l'exploitation délibérée de cette tragédie humaine. La déclaration de la délégation des États-Unis a tout simplement réécrit la résolution 2401 (2018). De quel sorte d'effort conjoint, tel que celui demandé aujourd'hui par le Représentant permanent de la France, pouvons-nous parler dans ces circonstances après ce que nous avons entendu aujourd'hui dans la déclaration de la délégation des États-Unis? La Russie a annoncé l'instauration dans la Ghouta orientale de pauses humanitaires quotidiennes de cinq heures. Tout ce qui est possible est mis en œuvre pour qu'elles fonctionnent avec succès. Concrètement, des postes médicaux et des abris temporaires ont été équipés, des équipes d'ambulanciers ont été organisées, et des transports motorisés ont été fournis. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies, au Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres organisations humanitaires reconnues de s'associer à ces efforts. Cependant, dès le premier jour, les milices ont profité de l'annonce de la trêve pour passer à l'offensive. Elles ont fait de même le deuxième jour. Les tirs de mortier se sont poursuivis, notamment dans les couloirs destinés aux opérations humanitaires. Absolument personne n'a réussi à quitter la zone dangereuse. Nous avons pris note des lettres pertinentes présentées au nom des groupes armés illégaux. On nous avait dit auparavant que l'on recherchait le moyen le plus pratique d'informer les membres du Conseil à leur sujet. Il s'avère qu'il a été trouvé, et qu'il est extrêmement original, puisqu'il s'agit des adresses électroniques professionnelles de tous les coordonnateurs politiques, ce qui signifie que quelqu'un a délibérément transmis les coordonnées pertinentes à des individus douteux dans les rangs de l'opposition radicale

syrienne. Cela ressemble beaucoup à ce qui s'était passé lorsque des informations sur les négociations à huis clos concernant les résolutions humanitaires avaient été divulguées aux agences de presse occidentales.

Nous espérons cependant que les dirigeants de l'opposition feront preuve de sérieux et qu'ils joindront le geste à la parole. Nous attendons des garanties claires sur ce point de la part des commanditaires étrangers des milices, dont beaucoup sont assis autour de cette table. En premier lieu, il faut qu'ils désavouent définitivement les organisations terroristes. Il faut bien comprendre que les terroristes restent une cible légitime pour les opérations militaires et que nous ne nous embarrasserons pas de protocole avec eux. Globalement, nous devons décider du moyen le plus efficace de neutraliser le Front el-Nosra dans la Ghouta orientale. Pourquoi certains membres ne peuvent-ils pas se montrer disposés à coopérer sur cette question? Est-ce qu'ils n'en ont tout simplement pas envie?

Les informations relatives à cette question sont par trop nombreuses. Si nous n'avions pas adopté la résolution 2401 (2018), on ne pourrait même pas imaginer ce que les médias occidentaux en auraient conclu, ni comment ils auraient dépeint la Russie. Mais même maintenant, alors que la résolution a été adoptée, nos partenaires occidentaux font comme si tout ce qu'elle contient ne concernait que Damas et la Russie, et comme si sa mise en œuvre dépendait quasi exclusivement de la volonté de notre pays, tandis qu'eux-mêmes, qui se posent en champions de l'humanité, sont convaincus, pour une raison quelconque, d'avoir le droit de nous faire la morale sur ce sujet. Dans divers médias, en particulier dans les médias des États-Unis, des allégations mensongères prétendent que nous nous gaussons de la tragédie de cette guerre et de la situation dans la Ghouta orientale, et que nous affirmons que la campagne est une exagération ou une imposture.

Je pose de nouveau la question à ces éminents humanistes : où étaient-ils lorsque les avions des États-Unis ont bombardé Raqqa jusqu'à ce qu'il n'en reste rien? Pourquoi n'a-t-on pas entendu alors leurs cris d'orfraie et leurs lamentations? Des mois se sont écoulés depuis que les terroristes ont été expulsés de cette ville, et pourtant elle est toujours inhabitable. En outre, nous avons appris que des frappes aériennes de la Coalition dans la province de Deir el-Zor ont fait 24 nouvelles victimes civiles. S'agit-il de citoyens de deuxième ordre? Ou bien la mort de civils innocents provoquée par des bombes démocratiques est-elle quantité négligeable? À moins

qu'une telle mort soit un honneur? Nous demandons, nous insistons même pour que l'ONU dépêche aussi rapidement que possible à Raqqa une mission d'évaluation, et pour que la Coalition qui, de fait, contrôle cette région, lui accorde tout l'appui nécessaire. En outre, nous espérons que, au lieu de créer des quasi-administrations dans les zones qui ont été libérées de l'État islamique d'Iraq et du Levant, le commandement de la coalition élaborera un plan visant à faire en sorte que ces régions réintègrent le giron des responsabilités des autorités centrales, ce qui irait dans le sens de l'attachement répété du Conseil de sécurité à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Cela serait nettement plus constructif que de chercher sans fin des arguments, qui n'existent pas en droit international, pour justifier le maintien de sa présence sur le territoire syrien.

Si les membres du Conseil ont des idées intéressantes sur la manière de rehausser le profil des instances locales du Gouvernement et de rétablir effectivement l'équilibre ethnique et religieux qui prévalait avant la guerre, ils devraient les présenter aux Syriens dans le cadre des négociations de Genève, et laisser ces derniers décider eux-mêmes de ces questions, dans le cadre de la médiation de l'ONU. Nous exigeons également que la coalition ouvre un accès humanitaire au territoire qu'elle occupe autour de la base militaire de Tanf, afin qu'une assistance puisse être acheminée aussi rapidement que possible jusqu'aux résidents du camp de Roukban. Cela est également prévu par la résolution 2401 (2018), soit dit en passant.

Ce n'est pas pour rien que nous répétons que ce qui se passe actuellement ressemble à s'y méprendre à la situation dans l'est d'Alep, lorsque l'Occident a déclenché une vague d'effroyable hystérie antirusse. Notre pays est le seul à qui l'on demande d'appliquer la résolution 2401 (2018). Certains nous reprochent d'instaurer des trêves humanitaires; d'autres affirment qu'il n'y en a pas assez. Des exigences, des exigences et des exigences. Pour une raison qui m'échappe, il y a toujours quelqu'un pour exiger quelque chose de la Russie, et toujours sur un ton autoritaire. Le Ministre britannique des affaires étrangères se pose désormais en juge et bourreau, et menace de sanctionner notre pays. Apparemment, c'est lui qui a demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui; il l'a dit lui-même.

Jour après jour, heure après heure, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne s'efforce de parvenir à une cessation des hostilités, de mettre en place

des trêves humanitaires et d'atténuer les souffrances des civils. Qu'on me permette une question : qu'ont fait les membres du Conseil pour mettre en œuvre la résolution 2401 (2018)? Est-ce qu'un de leurs pays – ne serait-ce qu'un seul – a levé le petit doigt? Ont-ils usé de leur influence sur ceux qu'ils qualifient d'opposition modérée? Les ont-ils convaincus de déposer les armes et d'arrêter de retenir les populations en otage?

La question incroyablement complexe que représente le conflit syrien est exploitée à des fins peu scrupuleuses. On n'assiste à des flots de larmes que lorsque le dernier bastion où se mêlent milices et terroristes est menacé, et c'est là que commence alors une activité sans précédent. Le véritable objectif : le régime, comme certains membres aiment à appeler les autorités syriennes légitimes. Le moindre succès que celles-ci remportent dans leur lutte contre le terrorisme est une véritable épine dans le pied de ces membres qui sont prêts à tout pour lui faire obstacle.

Un avertissement s'impose : nous savons que des preuves chimiques sont en train d'être fabriquées pour faire porter la responsabilité à Damas. Nous savons que des réunions se tiennent à ce sujet. Nous savons où elles se tiennent et qui y participe. Aujourd'hui, nous avons encore entendu des allégations sans fondement arguant que le Gouvernement syrien aurait utilisé des armes chimiques. Je suis fatigué de devoir demander si les membres du Conseil comprennent à quel point il serait futile, du point de vue aussi bien politique que militaire, que Damas recoure à des armes chimiques, et à quel point il est plausible et probable que les milices se servent de telles provocations. Je pense qu'ils le comprennent parfaitement, mais qu'ils cherchent obstinément une excuse pour lancer une intervention militaire. Les autorités des États-Unis, de même que le Ministre britannique des affaires étrangères et d'autres ont déjà évoqué des frappes militaires contre la Syrie et nous n'avons aucun doute sur le but ultime de ces contorsions intellectuelles. Nous exhortons tous les membres à arrêter les coups bas et à se joindre aux efforts concertés visant à améliorer la situation humanitaire en Syrie en appliquant la résolution que nous venons d'adopter. Nous espérons que l'ONU tout entière et M. Lowcock personnellement, en sa qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, se montreront à la hauteur de la situation.

Nous avons distribué un projet de déclaration du Président sur l'application de la résolution. La procédure d'accord tacite en cours expire à 13 heures et nous

appelons le Conseil à l'adopter. Nous espérons qu'il n'y aura aucune objection avant 13 heures. Je vais prendre la liberté de la lire à haute voix.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Conseil, se référant à sa résolution 2401 (2018), exhorte toutes les parties à la mettre en œuvre et, à cette fin, exhorte également tous les groupes armés et tous les États Membres à même de les influencer de veiller à la sûreté des couloirs humanitaires annoncés pour l'évacuation de la Ghouta orientale. Le Conseil de sécurité appelle à la création de couloirs humanitaires analogues à Tanf et à Roukban. Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de dépêcher rapidement une mission à Raqqa pour évaluer les besoins humanitaires sur place.

(l'orateur reprend en russe)

Je rappelle à toutes fins utiles que, à l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, nous pensons qu'il ne peut y avoir qu'une solution politique au conflit syrien. Nous faisons tout notre possible pour y arriver – et nous en faisons assurément plus que tous ceux qui ont joué les Cassandre aujourd'hui. Nous proposons, comme nous l'avons toujours fait, qu'ils se joignent à ces efforts au lieu de mettre des bâtons dans les roues en vue de réaliser leurs visées géopolitiques.

Le Président *(parle en arabe)* : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Tout d'abord, le Koweït s'associe la déclaration faite par le représentant de la Suède au nom de nos deux pays, en notre qualité de co-rédacteurs sur le dossier syrien.

Nous remercions M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de leurs exposés.

Cela fait quatre jours qu'a été adoptée la résolution 2401 (2018), qui exigeait que toutes les parties cessent les hostilités pendant 30 jours sur l'ensemble du territoire syrien. Je voudrais réaffirmer ce qui suit.

Tout d'abord, nous avons dit depuis le début que la résolution 2401 (2018) n'est qu'un premier pas vers l'amélioration de la situation humanitaire en Syrie. Mais nous n'avons observé aucune mise en œuvre, même partielle, des dispositions de la résolution, en particulier dans la Ghouta orientale. L'unité dont a fait preuve le Conseil de sécurité en adoptant cette résolution doit tous nous inciter à veiller à sa mise en œuvre intégrale, immédiate et sans délai en vue d'atténuer les souffrances

endurées par nos frères en Syrie et de protéger les civils. Cette résolution est contraignante, et toutes les parties sont tenues de la mettre en œuvre, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies.

Deuxièmement, nous saluons la disposition des Nations Unies à entrer dans la Ghouta orientale et les autres régions assiégées pour y acheminer toutes formes d'aide à ceux qui en ont besoin, et nous demandons à toutes les parties en Syrie de respecter le droit international humanitaire et de se conformer aux dispositions de la résolution, qui couvre tous les aspects liés aux souffrances endurées quotidiennement par les Syriens.

Troisièmement, nous réaffirmons qu'il importe que les membres du Conseil aident toutes les parties au conflit en Syrie à mettre en œuvre immédiatement les dispositions de la résolution 2401 (2018). Nous réaffirmons ici, en tant que co-rédacteurs, que nous sommes déterminés à suivre de près l'état de sa mise en œuvre, notamment via la présentation par le Secrétariat général de l'ONU d'un exposé dans les 15 jours suivant son adoption.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Je lui donne maintenant la parole.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de mon pays a examiné le quarante-huitième rapport mensuel du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, et, comme à l'accoutumée, nous avons adressé hier au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité une lettre expliquant la position du Gouvernement syrien concernant ce rapport.

Nous sommes réalistes. Nous savons que l'Organisation des Nations Unies n'est pas une association caritative, puisque depuis qu'elle a été créée, elle a été incapable de mettre en œuvre les dispositions de la Charte et de faire respecter les principes du droit international. La question palestinienne en est le meilleur exemple. Mais à l'échec sur cette question s'ajoutent d'autres, en Iraq, en Libye, en Yougoslavie, à la Grenade – pour ceux qui l'ont oublié –, au Nicaragua, etc. Mais faisons au moins en sorte que l'ONU reste une organisation,

même si elle n'a rien de caritatif. Je voudrais soulever les points suivants.

Premièrement, le Gouvernement syrien réaffirme son attachement constant aux principes du droit international et du droit international humanitaire, mais aussi aux lois et à la Constitution du pays, qui stipulent tous que c'est au Gouvernement syrien qu'il incombe au premier chef d'assurer la sécurité des citoyens syriens et de les protéger contre les groupes terroristes.

Deuxièmement, l'inconvénient avec ce rapport, comme avec tous les autres, c'est que ses auteurs continuent de puiser leurs informations auprès de sources politisées et non crédibles, d'avancer des chiffres non vérifiés, et d'ignorer les sources gouvernementales officielles et même les rapports des représentants de l'ONU travaillant en Syrie. Dans les rapports qu'ils envoient au Siège de l'ONU à New York, ces représentants reconnaissent que le Gouvernement syrien s'efforce de coopérer avec les travailleurs humanitaires et de faciliter leur travail. Mais cet aspect positif disparaît comme par miracle des rapports quand ils arrivent à New York.

Troisièmement, le Gouvernement de mon pays déplore le silence des auteurs du rapport, du Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, surtout après l'adoption de la résolution 2401 (2018), qui n'ont dit mot sur les dégâts et les pertes causés par l'agression barbare de la Turquie contre la ville syrienne d'Afrin. Cette agression a fait de nombreux morts et blessés, dont des femmes et des enfants, causé la destruction des biens publics et privés et le déplacement des habitants de la ville, et provoqué une crise humanitaire. Mais Afrin n'est ni la Ghouta orientale ni la partie est d'Alep ni Kafraya ni Fouaa.

Quatrièmement, le Gouvernement syrien rejette catégoriquement le silence que continuent de garder les auteurs du rapport sur les pertes effroyables causées par les opérations de la prétendue Coalition internationale et ses membres, qui tuent par centaines les civils et les éléments des forces syriennes qui luttent contre Daech. Ce fut encore le cas hier dans deux massacres qui ont fait 29 morts et des dizaines de blessés graves parmi les civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, dans les villages de Cha'afa et Dahrat Alouni, dans le Rif oriental de Deir el-Zor. L'aviation de la Coalition dirigée par les États-Unis s'acharne sur cette région parce qu'elle est habitée par des civils hostiles aux terroristes de Daech et du Front el-Nosra. Elle a causé des dégâts effroyables dans la ville de Raqqa, comme vient de le

dire mon cher collègue, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie. C'est pourquoi le Gouvernement de mon pays demande encore une fois que cette coalition guerrière et illégitime soit dissoute et qu'elle cesse immédiatement ces crimes contre les Syriens.

Un important communiqué publié aujourd'hui par l'état-major russe signale que la situation humanitaire dans les régions contrôlées par les alliés et les agents des États-Unis en Syrie est la pire endurée dans le pays. Ces régions sont devenues de véritables trous noirs, comme ceux observés aux confins de l'univers.

S'agissant de la Ghouta orientale, le Gouvernement syrien réaffirme que la détérioration de la situation qui y a été observée ces derniers temps est due au fait que les groupes terroristes qui y sont déployés ont lancé des attaques contre des zones résidentielles et des cibles militaires et tiré plus de 2180 missiles et obus de mortier sur Damas, y compris hier, causant la mort de plus de 66 civils et en blessant 474 autres.

Les forces gouvernementales ont été contraintes de répondre à ces attaques et de s'acquitter de leur responsabilité de protection des civils, comme le veut la Constitution. Mon gouvernement condamne le fait que les auteurs du rapport qualifient la Ghouta orientale, dans la province de Rif-Damas, de « zone assiégée ». Sous la pression de pays influents tant au sein du Conseil qu'à l'extérieur, ils continuent de faire mine d'ignorer que les habitants de la Ghouta orientale sont assiégés par les différentes organisations terroristes armées qui se trouvent dans cette région. Ces organisations terroristes exploitent les civils et les utilisent comme boucliers humains. Ils saisissent et monopolisent l'assistance humanitaire, distribuant l'aide à leurs partisans ou la vendant à des prix exorbitants, comme ce fut le cas dans l'est d'Alep.

La Syrie déplore le fait que les auteurs du rapport passent sous silence les souffrances de milliers de personnes kidnappées qui se trouvent dans les prisons de la Ghouta orientale et autres lieux où les groupes terroristes sont dispersés. Les personnes enlevées incluent des femmes, des enfants et des personnes âgées. Elles ont été enlevées à leur domicile et sur leur lieu de travail et sont soumises aux pires formes de torture. Il y a des civils, notamment des villes d'Adra et de Lattaquié, qui ont été enlevés dans leur foyer il y a cinq ans. Le Gouvernement syrien condamne également les déclarations du Secrétariat et les rapports du Secrétaire général, qui continuent à ce jour de fermer les yeux sur les souffrances de 8 millions de civils dans la capitale, Damas,

souffrances causées par les centaines de missiles et de mortiers lancés quotidiennement par les groupes terroristes depuis la Ghouta orientale.

Les accusations portées par les auteurs du rapport et par les pays occidentaux ayant une influence sur eux selon lesquelles le Gouvernement syrien assiègerait la Ghouta n'ont cessé d'être réfutées. Elles se sont révélées infondées, comme nous l'avons vu dans les rapports récents sur l'« aide » qui a été fournie par le régime saoudien à la Ghouta orientale en février. Preuve s'il en est, d'une part, que la Ghouta orientale n'est pas assiégée et, d'autre part, qu'il est possible d'y accéder. Les groupes terroristes dans la Ghouta continuent, en particulier, de recevoir des armes et des munitions des gouvernements qui soutiennent le terrorisme, ainsi qu'une prétendue aide humanitaire de l'Arabie saoudite.

Le Gouvernement syrien est plus attaché que toute autre partie à la protection de ses citoyens dans toute la Syrie. À cet égard, il a pris toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens et répondre aux attaques des groupes terroristes dans la Ghouta orientale. Nous avons cherché à protéger les civils contre les terroristes en créant un couloir humanitaire afin de leur permettre de quitter la Ghouta orientale. Nous avons annoncé le couloir humanitaire quelques heures seulement après l'adoption de la résolution 2401 (2018) afin d'assurer la sécurité des civils, en coopération avec nos amis et alliés russes. Nous leur avons fourni des abris, de la nourriture, des médicaments et des soins médicaux aux frais du Gouvernement syrien, soit dit en passant, et pas du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le Gouvernement syrien a également demandé aux membres des groupes armés de déposer les armes, de cesser leurs activités terroristes à l'intérieur des zones résidentielles et de participer aux efforts de réconciliation nationale. Or, ces groupes terroristes, notamment le Front el-Nosra, Jeïch el-Islam et Faylak ar-Rahman, ont empêché par la force les civils d'avoir accès au couloir, comme certains membres du Conseil le savent peut-être. Ils ont également pris pour cible le couloir humanitaire, après l'annonce de son ouverture, avec des tirs de mortiers.

Pour ce qui est de la lettre envoyée par le terroriste Mohamed Alloush, il est manifeste qu'il refuse de laisser les civils quitter la Ghouta. Il est clair qu'il veut les utiliser comme boucliers humains. Il semble qu'il y ait une nouvelle tendance à l'ONU qui consiste à distribuer la lettre d'un groupe terroriste en tant que document

officiel. Ça, c'est une innovation à l'ONU! Il n'y a plus aucun respect pour les États Membres concernés.

Nous avons suivi de près l'adoption de la résolution 2401 (2018) et les déclarations et exposés qui ont été faits aujourd'hui. Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que l'objectif principal de l'adoption de la résolution n'était pas de parvenir à une trêve ou à un cessez-le-feu clair, comme certains le prétendent, ni de protéger les civils et de répondre à leurs besoins. L'objectif principal était d'utiliser une nouvelle fois le Conseil de sécurité pour prévenir toute avancée par l'armée syrienne et ses alliés dans la lutte contre les groupes terroristes qui prennent pour cible la ville de Damas. Et je le dis pour la énième fois. Sinon, comment expliquer que la résolution ne mentionne aucune résolution du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme? Qui peut nous expliquer la forte résistance opposée par certains États au cours des négociations sur le projet de résolution à tout texte excluant du prétendu cessez-le-feu Daech, le Front el-Nosra et les groupes terroristes qui leur sont affiliés? Pendant trois jours, le Conseil a continué de négocier la question de savoir s'il convenait de les inclure ou de les exclure.

La propagande mensongère sur la situation humanitaire dans la Ghouta orientale a coïncidé avec une autre campagne menée sous supervision des États-Unis, campagne qui prétendait que des armes chimiques avaient une fois encore été utilisées en Syrie dans les zones sous le contrôle exclusif des terroristes ou, je devrais dire, des Casques blancs. Aujourd'hui, le *New York Times* a publié un article à la Tintin, un article infantile dans lequel il affirme qu'il y a une coopération sur la question chimique entre mon pays et la République populaire démocratique de Corée. L'article, qui couvre une page entière, est à la une du *New York Times*. Il a pour but de ternir l'image du Gouvernement syrien et de la République populaire démocratique de Corée. Il termine en disant que l'information qu'il contient n'est pas étayée, et je vais en faire lecture en anglais :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Même si les experts, qui ont pris connaissance de l'information contenue dans l'article, ont indiqué que les éléments de preuve cités ne prouvaient pas de façon définitive qu'il y avait une collaboration en cours entre la Corée du Nord et la Syrie en matière d'armes chimiques,... »

(l'orateur reprend en arabe)

C'est une citation mot pour mot du *New York Times*.

Il semble que le *New York Times* ne soit pas au courant de ce qui se passe dans le monde. Il semble que le *New York Times* ne sache pas que le navire américain, le *MV Cape Ray*, a détruit l'arsenal chimique remis volontairement par le Gouvernement syrien après son adhésion à la Convention sur les armes chimiques et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), en tant que membre à part entière. Cette information est ancienne, c'est du déjà vu, comme on dit en français. Toutefois, il semble que le *New York Times* ait décidé d'en parler aujourd'hui.

Je vais donner lecture d'un communiqué que nous avons reçu à l'instant. Il comprend des informations qui, à mon avis, devraient être prises en considération lorsque le Conseil se penche sur la question de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Je peux dire au Conseil que les terroristes vont utiliser des armes chimiques en Syrie. Dans la matinée du 20 février, il y a sept jours, trois camions turcs transportant du chlore sont entrés dans la province d'Edleb par le point de passage de Bab el-Haoua. Je crois que le *New York Times* devrait vérifier cette information. Deux camions se sont arrêtés dans le village de Qalb Loze à Edleb, et le troisième a poursuivi sa route jusqu'au village d'Al-Hbit dans le nord de la province d'Edleb. Le Gouvernement syrien dispose d'informations selon lesquelles les terroristes préparent une attaque à l'arme chimique en utilisant du chlore à grande échelle afin de pouvoir rejeter ensuite la faute sur l'Armée arabe syrienne. Ces terroristes ont reçu pour instruction très claire des services de renseignement occidentaux et turcs de fabriquer cette arme chimique avant le 13 mars, car c'est à cette date que la quatre-vingt-septième session du Conseil exécutif de l'OIAC se tiendra.

Selon des informations que je viens de recevoir à l'instant, les deux camions se trouvent actuellement dans l'école du village de Qalb Laouzé. D'autres voitures et des terroristes se trouvent également dans cette école, qu'ils ont transformée en entrepôt d'armes chimiques. Quant au troisième camion, il se trouve actuellement dans un centre qui appartient à Hay'at Tahrir el-Cham, un agent turc, dans le nord-est du village d'Hbit. Un grand nombre de terroristes sont en train de décharger ce camion. Nous transmettons ces informations au Conseil de sécurité et affirmons que ces terroristes, sur instruction de leurs chefs, vont utiliser ces armes chimiques avant le 13 mars.

La responsabilité principale de l'arrêt des hostilités incombe aux pays qui ont une influence réelle sur

les groupes terroristes dans la Ghouta orientale et dans d'autres parties de la Syrie. Ils doivent contraindre ces groupes terroristes à mettre un terme à leurs activités et à permettre aux civils de quitter ces zones, qui sont utilisées par ces groupes comme bases de lancement de leurs attaques terroristes.

Il existe au sein de l'Organisation un groupe de cinq pays qui verse des larmes de crocodile devant la situation humanitaire en Syrie. Malheureusement, plusieurs de ces pays sont membres du Conseil. Ils ont convié les États Membres à visionner un film sur les Casques blancs, dans deux jours, ici même à l'ONU dans la salle du Conseil économique et social. Certains membres du Conseil font la promotion d'un groupe qui a été qualifié de groupe terroriste par le Conseil. J'espère que le Conseil prendra les informations que j'ai fournies au sérieux et agira en conséquence.

Le Président (*parle en arabe*) : Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de février, je voudrais exprimer les sincères remerciements de la délégation koweïtienne aux membres du

Conseil de sécurité, en particulier à mes collègues, les Représentants permanents, et à leurs équipes respectives, ainsi qu'au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni.

Le mois de février a effectivement été chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls, ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que du personnel des services de conférence, des interprètes, des traducteurs et des agents de sécurité.

Alors que notre présidence se termine, je suis certain de me faire l'interprète des membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation néerlandaise pour le mois de mars.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 45.